

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1337/2015
Date: 11 novembre 2015
Direction: Chancellerie d'Etat
N° d'affaire: 2013.RRGR.1045
Classification: Non classifié

Loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo) Référendum facultatif en matière législative, échéance du délai

Le Conseil-exécutif constate qu'il n'a pas été fait usage, avant l'échéance des délais publiés dans la Feuille officielle, du droit de demander le référendum au sujet de l'arrêté pris par le Grand Conseil le 8 juin 2015.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Chancellerie d'Etat
- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie